



Fiche d'information

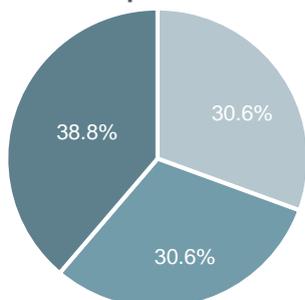
Consommation de cannabis : récréative ou motivée par des raisons de santé ?

Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF) a mené une étude visant à interroger des personnes consommant du cannabis pour des raisons médicales ou récréatives. Les données de cette étude proviennent surtout d'un questionnaire en ligne ; une partie a de plus été recueillie via des entretiens téléphoniques. Au total, les réponses de 335 personnes ont été analysées. La Suisse romande y est sous-représentée, ce qui limite les considérations régionales.

CHIFFRES CLÉS

Pour plus de
96 %
des participant(e)s,
la consommation de
produits (issus du) cannabis
soulage les symptômes.

Personnes dont le
médecin dispose d'une
autorisation
exceptionnelle



- renoncent aux produits issus du cannabis grâce à la prise de médicaments contenant des cannabinoïdes
- pas de prise de médicaments contenant des cannabinoïdes, mais uniquement des produits issus du cannabis, malgré une autorisation exceptionnelle
- consomment des produits issus du cannabis non prescrits en plus des médicaments contenant des cannabinoïdes

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Contexte

Les participants (n = 335) ont été répartis en trois groupes :

- groupe 1** : personnes qui pourraient bénéficier d'un accès à un médicament prescrit (autorisation exceptionnelle) sur la base d'un diagnostic médical établi
 - a** : diagnostic basé sur des preuves scientifiques claires en faveur de l'utilisation de cannabis
 - b** : diagnostic basé sur des preuves scientifiques moins étayées, mais supposées en faveur de l'utilisation de cannabis
- groupe 2** : personnes dont le diagnostic ne permet pas de bénéficier d'une autorisation exceptionnelle
- groupe 3** : personnes sans diagnostic médical

Pour cette enquête, les **produits issus du cannabis** (fleurs, résine, chanvre CBD, huiles, teintures etc.) ont été distingués des **médicaments contenant des cannabinoïdes** et médicalement prescrits (Sativex®, Dronabinol, etc.).

Produits issus du cannabis

La moitié des personnes interrogées recourent aussi bien aux produits contenant du THC que du CBD*, un tiers seulement aux produits contenant du THC et un dixième uniquement aux produits contenant du CBD.

Pour plus de la moitié des personnes qui consomment des produits issus du cannabis pour des raisons médicales, l'absorption par la fumée (« joint ») et l'inhalation des fleurs sont les méthodes les plus courantes. Pour près d'un tiers des participant(e)s, la fumée est la plus efficace.

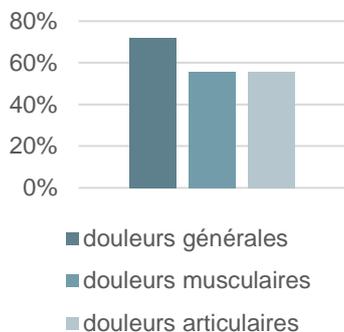
De plus, la moitié des personnes interrogées témoignent que consommer du cannabis leur apporte un « soulagement très important » ; pour un tiers, il s'agit de « soulagement ».

* Le sigle THC désigne le tétrahydrocannabinol, auquel on attribue l'effet enivrant du cannabis. Le CBD, ou cannabidiol, ne possède pas cet effet.

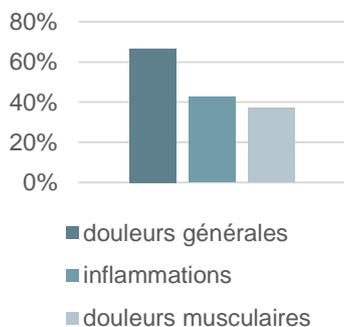


Symptômes traités

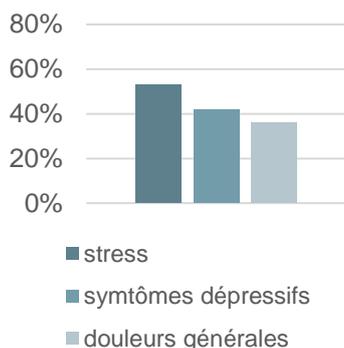
Groupe 1a



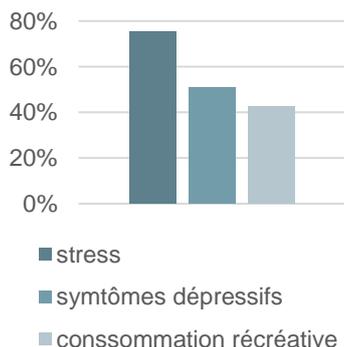
Groupe 1b



Groupe 2



Groupe 3



Médicaments contenant des cannabinoïdes

Un cinquième des personnes interrogées (n = 53) était traité par un médecin disposant d'une autorisation exceptionnelle. Cependant, un tiers d'entre elles ne l'utilisait pas et consommait plutôt des produits au cannabis achetés personnellement. Au total, bien 12 % des participants consommaient des médicaments contenant des cannabinoïdes (groupe 1 : 30,6 %, groupe 2 : 9,6 %, groupe 3 : 3,3 %).

Symptômes traités

Pour les personnes du premier groupe, le cannabis servait généralement en premier lieu à soulager des douleurs, alors que les groupes 2 et 3 mentionnaient la plupart du temps le stress.

Conclusion

Chez pratiquement toutes les personnes (96 %, n = 218), la consommation de produits au cannabis soulage les symptômes. La satisfaction relative aux médicaments contenant des cannabinoïdes est au contraire moins prononcée. 60 % des participants qui les utilisent ont tout de même pu arrêter ou diminuer fortement la consommation d'autres médicaments prescrits.

En Suisse, le cannabis est classé comme stupéfiant interdit. La prescription, à des fins médicales, de médicaments non autorisés à base de cannabis est admise à certaines conditions. L'intérêt pour les médicaments à base de cannabis a fortement augmenté ces dernières années en raison du large éventail d'utilisations et des nombreux rapports évoquant des traitements réussis.

La présente étude tend à indiquer que la gamme actuellement disponible de médicaments contenant des cannabinoïdes doit être élargie ; en effet, près de deux tiers des personnes interrogées consomment également des produits au cannabis non prescrits en raison de leur meilleure efficacité.

SOURCE

Wenger A. & Schaub M. *Consommation de cannabis : récréative ou motivée par des raisons de santé ? Enquête auprès des personnes concernées*. Institut de recherche sur la santé publique et les addictions ISGF, Zurich. 2019. [\[LIEN\]](#)

CONTACT

Office fédéral de la santé publique OFSP
Division Prévention des maladies non transmissibles
Section Bases scientifiques
BAGncdGrundlagen@bag.admin.ch

DATE

Février 2020